

COMPLEMENT
Compte rendu succinct
du Conseil communautaire
du 12 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », se sont réunis à la salle des fêtes de La Jonchère Saint-Maurice, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur DUPIN Bernard, Président.

PRÉSENTS : M. DUPIN, Président, Mme VERGNOUX, M. AUZEMERY, Mme ROCHE, Mrs VALLIN, FAUCHER, MAITRE, ROUMILHAC, LEGAY, DUPRAT, HORRY, BERTRAND, Vice-Présidents, M. CHÉ, Mme FERRAND, M. VERGONZANNE, Mme BROUILLE, Mrs PARIS, PLEINEVERT, COUTEAU, DUPUY, HENNO, THOMAS, PERROT, Mmes TRICARD, AUVINET, FOURNIOUX, M. SOLIS, Mme JOUANNETAUD, M. COUVIDOU, Mme BARDET, Mrs PEYROT, LEYCURAS, VIRONDEAU, BASCANS.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme LAFARGE (procuration à M. HORRY), M. SOIRAT (procuration à Mme FERRAND), Mme GOUTORBE, Mrs ROUX (procuration à Mme VERGNOUX), Mme THOMAS (procuration à M. CHÉ), M. LE BOT (procuration à M. VERGONZANNE), Mmes FRENAY, DOUILLARD, M. CARRÉ, Mme ROSSANDER (procuration à M. DUPIN), Mrs LAUSERIE, GENDILLOU.

ASSISTAIENT : Mme ROUX, M. CALVES.

Mme DARTHOUT Laurence, D.G.S., en qualité de représentante administrative.

Monsieur le Président procède à l'appel des membres et, constatant que le quorum est atteint, il déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

- M. Jean-Marie HORRY est désigné comme secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2018 sans observation, à l'unanimité.

AUTRES DOSSIERS A L'ORDRE DU JOUR

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le sujet du dossier portait sur une harmonisation éventuelle de l'imposition des foyers, la collecte étant désormais assurée par le même service sur l'ensemble du territoire.

Après discussion, il est demandé le report de ce choix à la prochaine séance afin d'étudier les incidences sur les foyers.

PLATEFORME ECOMAIRIE

Le projet présenté par M. Jean-Jacques DUPRAT, Vice-Président, d'adhésion au site collaboratif de vente et don d'objets « eco-mairie.fr » n'est pas accepté par le Conseil de communauté en raison de son coût jugé trop onéreux et d'une trop grande similitude avec « Le bon coin », site gratuit.